

## THEME : ECONOMIE

### Question n° 5 : Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

---

#### Pour bien comprendre ce dont nous allons parler dans ce chapitre (les clés de compréhension)

*Quelques mots pour avoir une idée des notions et objets abordés dans le cadre du chapitre*

#### Que dois-je obligatoirement savoir en fin de chapitre ? (objectifs d'apprentissage)

Objectifs de savoirs du programme	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance.</li><li>➤ Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.</li><li>➤ Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.</li><li>➤ Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).</li></ul>
Objectif(s) de savoirs complémentaire(s)	Politique structurelle, politique de la concurrence, marché unique, intégration européenne, politique conjoncturelle, politique budgétaire, politique monétaire, zone euro, choc asymétrique
Objectif(s) de savoir-faire nouveau(x)	Indice,
Principaux savoir-faire révisés	AEI, lecture statistique

## Plan du chapitre

- I. Les politiques structurelles de l'UE : comment le marché unique et la politique de la concurrence visent-ils à stimuler la croissance ?
  - A. Les effets du marché unique sur la croissance économique (2h)
    - i. Une intégration économique progressive au sein de l'UE
    - ii. Les effets attendus du marché unique sur la croissance économique
  - B. La politique européenne de la concurrence : objectifs, modalités, et limites (2h)
    - i. Objectifs et modalités de la politique de la concurrence
    - ii. Les limites de la politique de la concurrence au sein de l'Union Européenne
- II. Les politiques conjoncturelles de l'UE : comment la politique monétaire et les politiques budgétaires agissent-elles sur la conjoncture ?
  - A. Une politique monétaire unique, conduite de manière indépendante par la BCE (2h)
  - B. Une politique budgétaire du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités (2h)
  - C. Une situation qui soulève des difficultés : défauts de coordination et chocs asymétriques (4h)
    - i. Les défauts de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire peuvent entraîner une perte d'efficacité des politiques économiques conjoncturelles
    - ii. Une politique monétaire unique peu efficace pour résoudre des chocs asymétriques dans une zone monétaire non-optimale.

---

### NOTIONS À MAITRISER (définir - expliquer – illustrer)

**Politique structurelle** : Ensemble des politiques publiques visant à instaurer un cadre institutionnel afin d'améliorer le système économique sur du long terme.

**Politique de la concurrence** : politique visant la préservation de la concurrence grâce au contrôle des pratiques des entreprises et des États membres de l'UE selon 4 modalités : la lutte contre les abus de position dominante ; la lutte contre les ententes ; le contrôle des concentrations et celui des aides d'état.

**Marché unique** : marché commun auquel s'ajoutent une harmonisation de réglementation et la coordination de politiques publiques (fiscales, migratoire ...) susceptible de créer des obstacles à la libre circulation des B&S, des facteurs de production (capital et travail).

**Intégration européenne** : processus d'unification des marchés, d'intégration monétaire et d'unification de politiques. Dit autrement, il s'agit d'un *processus de développement des interdépendances entre des pays*, par l'accroissement des échanges et la mise en œuvre de politiques communes ou harmonisées.

**Politique conjoncturelle** : ensemble des politiques menées par les pouvoirs publics afin d'agir sur le niveau de l'activité économique à court terme (politique budgétaire et monétaire).

**Politique budgétaire** : ensemble des actions des pouvoirs publics sur l'activité économique qui passe par une modification des prélèvements obligatoires et/ou des dépenses publiques. Il s'agit d'une politique conjoncturelle qui vise à agir sur la croissance (le PIB), le chômage, la stabilité des prix ou encore la maîtrise de la dette. Elle peut être expansive - et se traduire par une augmentation du déficit public, ou restrictive.

**Politique monétaire** : politique conjoncturelle reposant sur la régulation de la quantité de monnaie en circulation. Cette politique conjoncturelle a pour but la stabilité des prix, la régulation de la croissance et du chômage. Menée par la Banque centrale européenne (BCE), elle repose principalement sur l'utilisation du taux directeur.

**Zone euro** : Union monétaire créée en 1999 qui correspond aux pays qui ont adopté l'euro comme monnaie nationale (19 pays).

**Choc asymétrique** : choc économique qui affecte les pays membres d'une zone économique de façon différenciée.

**Abus de position dominante** : comportement d'une entreprise qui consiste à profiter de sa situation pour limiter ou éliminer la concurrence sur un marché.

**Entente (ou cartel)** : accord informel entre entreprises destiné à modifier la concurrence entre-elles sur un marché (en général oligopolistique).

# I. Les politiques structurelles de l'UE : comment le marché unique et la politique de la concurrence visent-ils à stimuler la croissance ?

## A. Les effets du marché unique sur la croissance économique

- i. Une intégration économique progressive au sein de l'UE

Activité 1 : Histoire de l'intégration européenne

Podcast (de 0,'14" à la fin) : <https://www.touteurope.eu/histoire/podcast-de-1950-a-nos-jours-l-histoire-de-l-union-europeenne/>

**Q1** : Quelle est la finalité, la raison originelle qui explique la mise en place de traités entre les pays européens ?

**Q2**. A l'aide du podcast, complétez la chronologie avec les événements marquants de la construction de l'Union Européenne.

**Q3**. Pourquoi peut-on parler d'un processus d' « intégration économique » entre les pays européens ?

Chronologie de l'intégration européenne

**1951** : Création de la **CECA** (communauté économique du charbon et de l'acier) par 6 pays (France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas). Cet accord a permis à ces 6 pays de s'échanger du charbon et de l'acier sans avoir à payer des droits de douane.

**1957** : Signature du traité de **Rome** qui marque la naissance de la CEE (communauté économique européenne).

**1968** : Levé des **droits de douane** entre les pays c'est-à-dire que les pays faisant partis de la CEE n'ont plus à payer de taxe douanière lorsqu'ils commercent entre eux. En plus, les pays membres appliquent les mêmes droits de douane aux pays ne faisant pas partis de la CEE, grâce à un tarif extérieur commun. On parle alors d'**Union Douanière**.

**1979** : Création du **parlement européen** pour doter la CEE d'une institution politique (dans laquelle siègent les 704 députés européens – dont 74 députés européens français aujourd'hui).

**1985** : **Accord de Schengen** : liberté de circulation entre les pays européens signataires de cet accord

**1986** : **Acte unique européen** qui a élargi les compétences de la CEE, notamment en matière de politique étrangère et a permis la création d'un **marché unique** (définitivement acté par le traité de Maastricht)

**1992**: **Traité de Maastricht**, qui marque la naissance de l'**Union Européenne** (et donc le « marché unique/commun européen ») et donne un accord de principe à la création de l'euro.

→ Ce traité repose sur 4 principes majeurs : libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux.

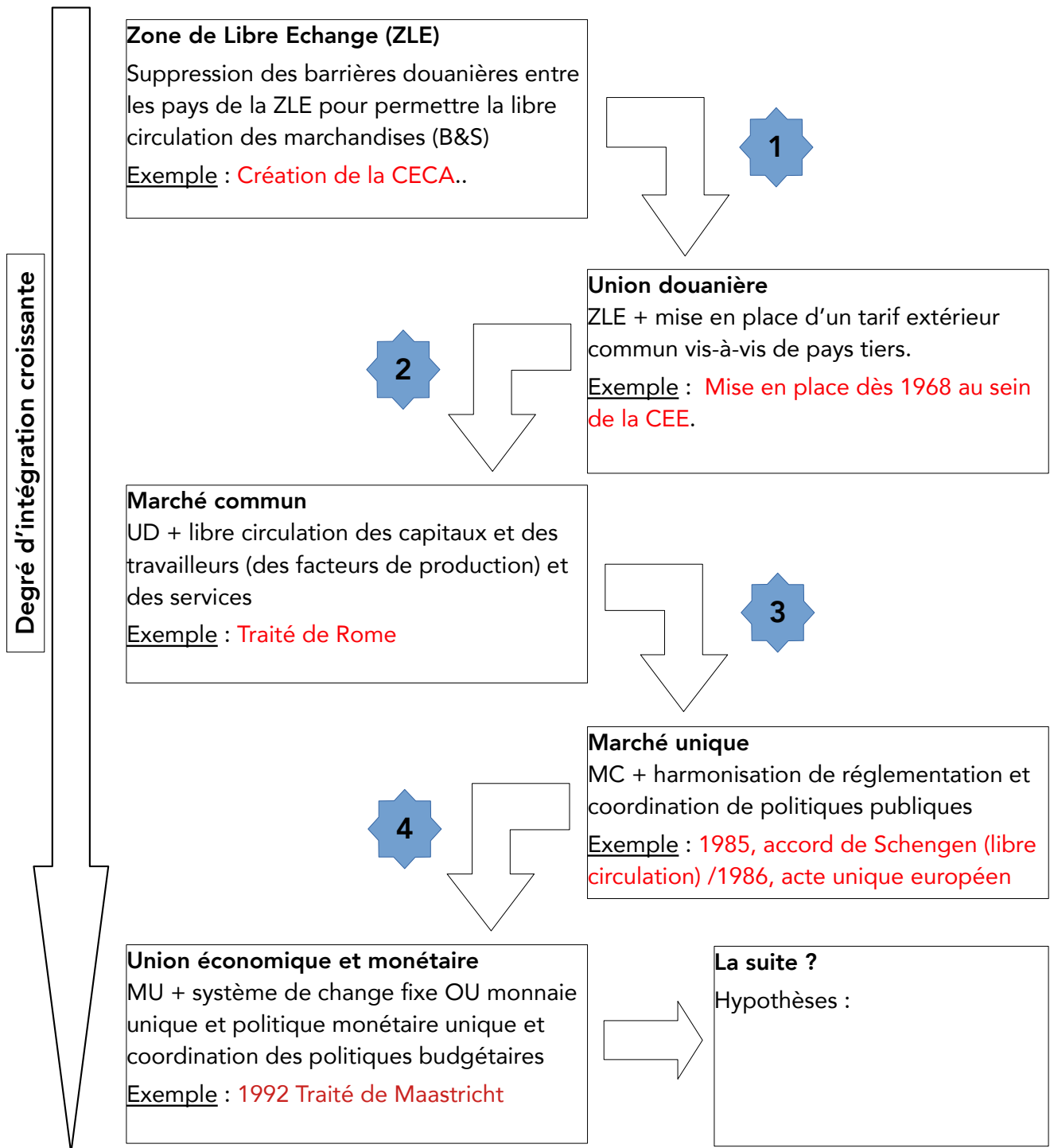
→ Il impose aussi aux pays de respecter certaines règles budgétaires, appelés «critères de convergence/Maastricht » (comme par exemple, ne pas dépasser 3% de PIB de déficit public, 60% de PIB de dette publique) avant la mise en place de l'€.

**2002 : Circulation de l'euro**, comme monnaie utilisée par l'ensemble des acteurs économiques des pays de la zone euro. Toutefois, tous les pays de l'Union Européenne ne font pas forcément partis de la zone euro (et donc n'ont pas l'€ comme monnaie).

**1<sup>er</sup> février 2020 : Brexit** : sortie du Royaume Uni de l'UE.

**Q4 : A partir de la chronologie (de l'intégration européenne), complétez le schéma qui décrit les différentes étapes de l'intégration économique.**

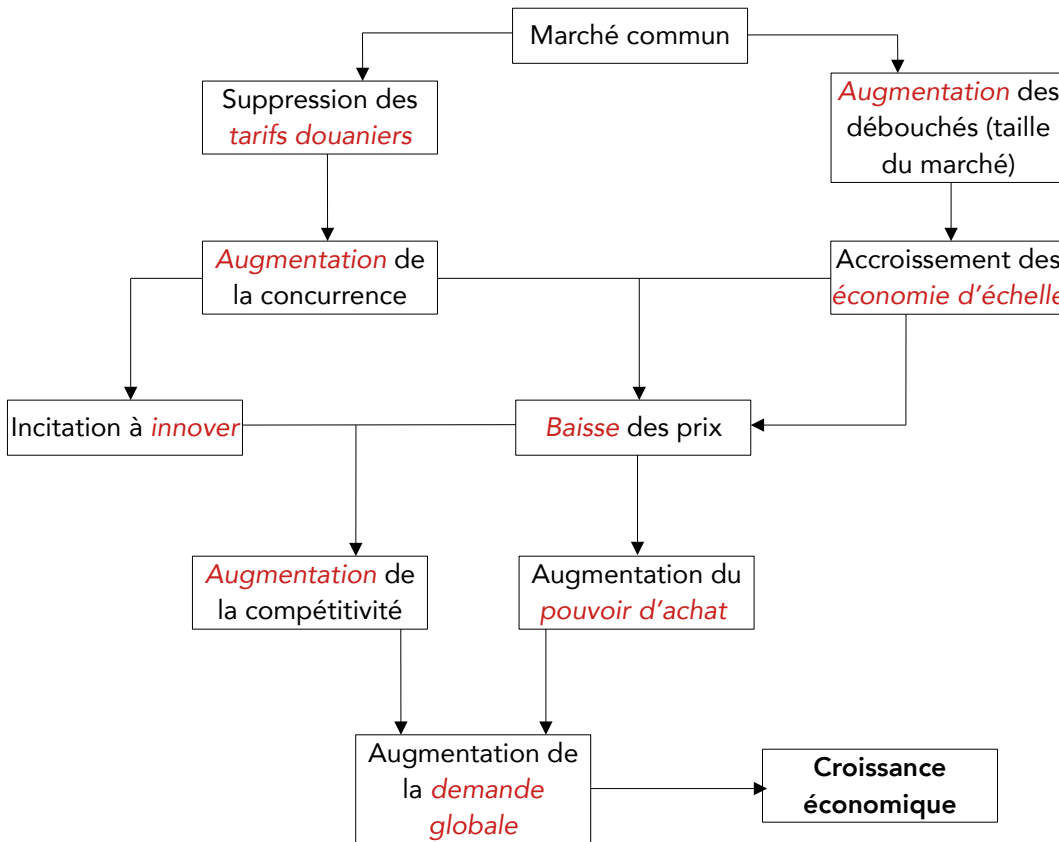
**Q5 : Quel.le.s pourraient être la ou les prochaine.s étape.s de l'intégration européenne ? Proposez des hypothèses.**



ii. Les effets attendus du marché unique sur la croissance économique

Activité 2 : Les conséquences économique de l'intégration européenne : les résultats du marché unique.

**Q6** : Complétez le schéma ci-dessous soit avec les termes suivants : demande globale, augmentation (x3), économie d'échelle, baisse, tarifs douaniers, pouvoir d'achat, innover.



**Q7** : Sur quelle conséquence du marché commun nous renseigne la Fondation Berstelmann ? Rédigez 3/4 lignes en utilisant les données essentielles fournies par ce document cartographique.

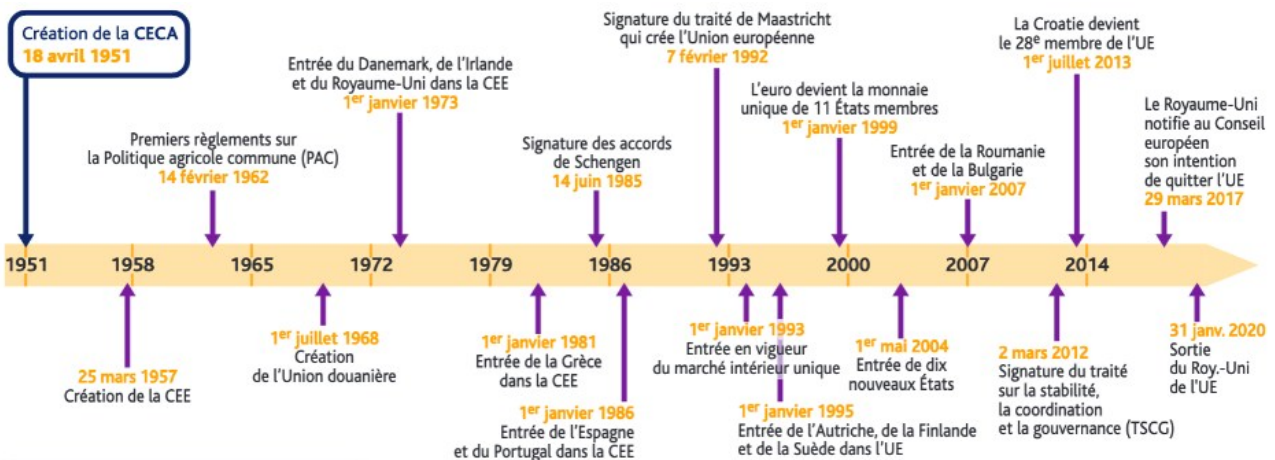


manche avec le référendum sur le Brexit. Nous pouvons résumer le débat ainsi : le collectif européen est-il plus avantageux et efficace que ce que nous ferions en retrouvant notre souveraineté ?

Au plan économique, l'intégration européenne est supposée favoriser la croissance économique. La combinaison de la suppression de barrières douanières et de l'augmentation de la taille des marchés doit aboutir à une plus grande efficacité économique favorable à l'innovation et à une baisse des prix. L'ensemble doit favoriser la production et la consommation (dont l'offre et la demande globale) et au final, la croissance économique.

Qu'en est-il réellement ? Ce schéma théorique se vérifie-t-il ? Dans une interview au journal Le Monde, Vincent Vicard, économiste au CEPII précise les effets de l'Acte unique sur la croissance des pays signataires de ce traité : « [l'instauration du marché unique] a fait bondir de façon spectaculaire les échanges entre les Etats européens. En moyenne, on estime qu'ils ont progressé de 109 % pour les biens et de 58 % pour les services depuis 1987. Cette hausse est trois fois plus importante que celle apportée par les accords commerciaux classiques. [...] Le marché unique a durablement gonflé le produit intérieur brut (PIB) des pays européens de 4,4 % en moyenne [sans prendre] en compte les bénéfices non économiques, par exemple liés aux politiques communes.

Selon la Fondation Berstelmann, les citoyens européens bénéficient aussi de ce processus d'intégration économique : la mise en place du marché intérieur aurait permis un gain moyen par habitant allant de 117 à 3592 €. Mais, si le gain s'observe dans toutes les régions de l'UE, l'écart (d'un facteur 30) pose la question des dynamiques économiques inégalitaires au sein de l'UE.



<sup>1</sup> 19 États membres de l'UEM : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal (ces 11 États depuis janvier 1999), la Grèce (depuis le 1er janvier 2001), la Slovaquie (depuis le 1er janvier 2007), Chypre et Malte (depuis le 1er janvier 2008), la Slovaquie (depuis le 1er janvier 2009), l'Estonie (depuis le 1er janvier 2011), la Lettonie (depuis le 1er janvier 2014) et la Lituanie (depuis le 1er janvier 2015).



## B. La politique européenne de la concurrence : objectifs, modalités, et limites

### i. Objectifs et modalités de la politique de la concurrence

#### Activité 3 : Pourquoi décider d'une politique de la concurrence ?

La politique de la concurrence est une composante historique de la construction européenne, et ce depuis les années 1950. Tel qu'il a été conçu, le marché unique européen est supposé garantir et fonctionner avec une concurrence libre, loyale et non faussée.

Selon la théorie économique néoclassique, la concurrence "pure et parfaite" est atteinte lorsque le marché est composé d'une pluralité d'acteurs (élimination des monopoles ou oligopoles) qui rivalisent à armes égales [...].

Cette concurrence se veut être un moyen d'amélioration économique : confrontées à une multitude de concurrents, les entreprises présentes sur un marché font face à une pression qui doit encourager l'innovation, améliorer leur efficacité et leur compétitivité. Cette concurrence conduit également à faire baisser les prix pour les consommateurs et augmenter la diversité des produits présents sur le marché. Les consommateurs peuvent accéder à plus de biens et de services, et à un coût moindre. Une meilleure concurrence est donc un cadre susceptible d'offrir des avantages pour le progrès économique et social.

Cette politique concurrentielle donne à l'industrie européenne un cadre juridique et des conditions économiques qui doivent lui permettre de se moderniser pour faire face à la concurrence internationale. [...]

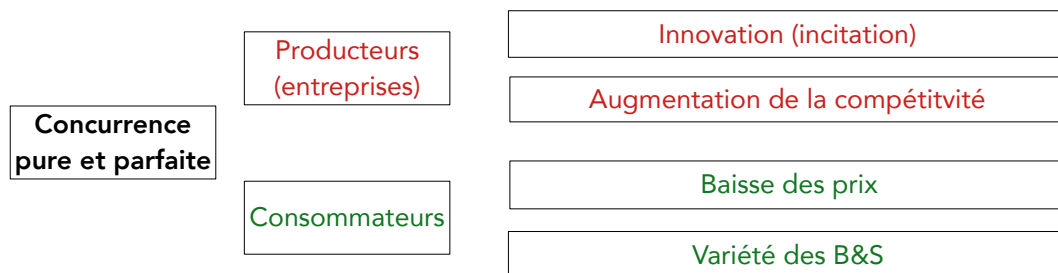
Dès 1957, le traité de Rome prévoit déjà des règles de concurrence [...]. Le droit européen de la concurrence, qui s'impose à l'ensemble des pays de l'UE, est à présent régi par le titre VII du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Afin que ces règles soient respectées, un arbitre neutre et intègre, placé au-dessus de la mêlée des intérêts nationaux est indispensable. C'est donc la Commission européenne qui a la compétence exclusive de la mise en œuvre du droit européen de la concurrence [...].

Elle ne s'intéresse cependant qu'aux cas de dimension européenne - définis selon différents critères sur le chiffre d'affaires, entre autres - et est assistée par les autorités nationales qui appliquent le droit européen dans chaque Etat membre. [...]

Source : Jules Lastennet et Justine Daniel, La concurrence dans l'Union européenne, <https://www.toutleurope.eu/economie-et-social/la-concurrence-dans-l-union-europeenne/>

**Q8 : A partir du texte, proposez un schéma qui récapitule les gains d'un concurrence libre et non faussée en fonction des agents économiques**



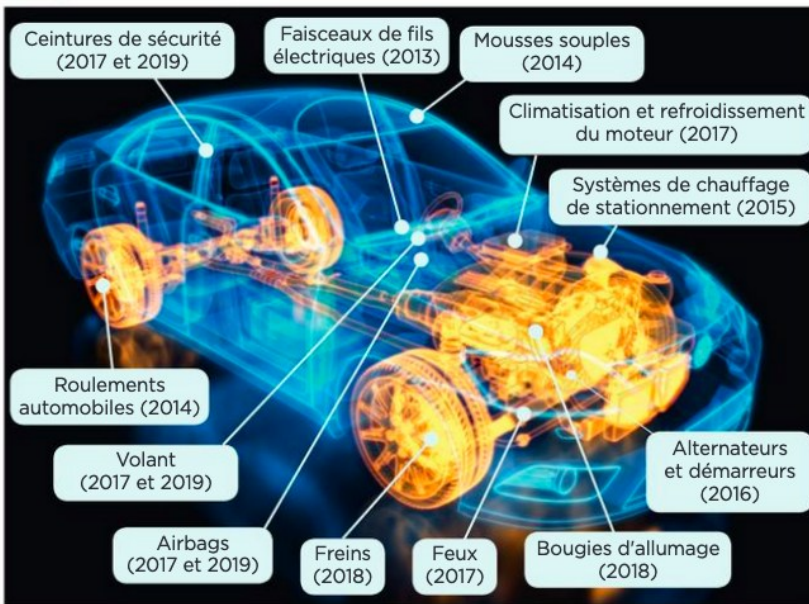
**Q9 : Quelles sont les institutions en charge de la politique de la concurrence en Europe ?**

Deux acteurs : la Commission européenne pour les questions qui dépassent le simple cadre national (d'un état membre) + les autorités nationales (pour les affaires purement nationales).





**La Commission a infligé des amendes de plus de 2 milliards d'euros aux membres d'ententes sur les pièces automobiles depuis 2013**



Au sein du secteur automobile, la Commission a infligé des sanctions dans [des] affaires d'ententes. L'une concernait des bougies d'allumage (dispositifs automobiles électriques), dans laquelle les fournisseurs Bosch (Allemagne) et NGK (Japon) s'étaient entendus avec Denso (Japon). Dans le cadre de cette entente, qui a duré de 2000 à 2011, les entreprises concernées s'efforçaient d'éviter de se livrer concurrence en maintenant leurs clients traditionnels respectifs et en maintenant le statu quo en vigueur dans le secteur des bougies d'allumage au sein de [l'Europe]<sup>1</sup>. Denso a bénéficié d'une immunité totale pour avoir révélé l'existence de l'entente, évitant ainsi une amende d'un montant de près de 1 million d'€.

Commission européenne, *Rapport sur la politique de concurrence 2018*, 15 juillet 2019.

<sup>1</sup>. Les entreprises s'entendaient donc pour maintenir les parts de marché existantes, chacune d'entre elles s'engageant à ne pas chercher à capter les clients des autres.

Q11 : A partir des 4 documents, complétez le schéma ci-dessous.

Q12 : En binôme, à l'aide de vos smartphones, trouvez 2 exemples supplémentaires pour 2 des 4 situations du schéma (au choix).

**Objectif :** Interdiction des aides d'État  
**Explication :** Lorsqu'un état membre de l'UE aide financièrement une entreprise (subventions, allègements fiscaux, etc.), il doit demander, préalablement l'accord à la commission européenne. L'intérêt est qu'un état ne puisse pas favoriser ses entreprises nationales mais mettre en concurrence les différentes entreprises.  
*Exception pendant des chocs économiques.*  
**Moyen(s) d'intervention :** les Etats doivent récupérer les sommes versées auprès des entreprises.  
**Exemples :**

**Objectif :** Interdiction des abus de position dominante  
**Explication :** Une entreprise n'a pas le droit de profiter de sa position de force sur un marché pour imposer des prix élevés aux consommateurs.  
**Moyen(s) d'intervention :** amende  
**Exemples :**

Politique de la concurrence

**Objectif :** Contrôle des fusions-acquisitions  
**Explication :** Lorsque qu'une entreprise veut racheter une autre entreprise, elle doit demander l'accord de l'autorité de la concurrence afin de s'assurer que le marché soit toujours concurrentiel, pour permettre aux consommateurs d'avoir des prix plus faibles et des biens et services de meilleure qualité  
**Moyen(s) d'intervention :** accord / refus de l'autorité de la concurrence (CE ou nationale)  
**Exemples :**

**Objectif :** Démantèlement des ententes illicites (cartels)  
**Explication :** Les entreprises ne sont pas autorisées à s'entendre sur des prix de vente et/ou des quantités vendues car cela restreint la concurrence et est donc néfaste pour le consommateur  
**Moyen(s) d'intervention :** amendes, système de « clémence »  
**Exemples :** Amende de 2 milliards d'€ à des fabricants de pièces automobiles

S'agissant des ententes, la CE propose un système de « clémence ». L'entreprise qui dénonce une entente dont elle est membre est exemptée du paiement d'une amende.

Remarques : Les concentrations sont rarement refusées. Et leur les refus croissent moins vite que le nombre de concentrations. Et le rythme des refus (x3) est très inférieur à celui des demandes de fusion (x6)

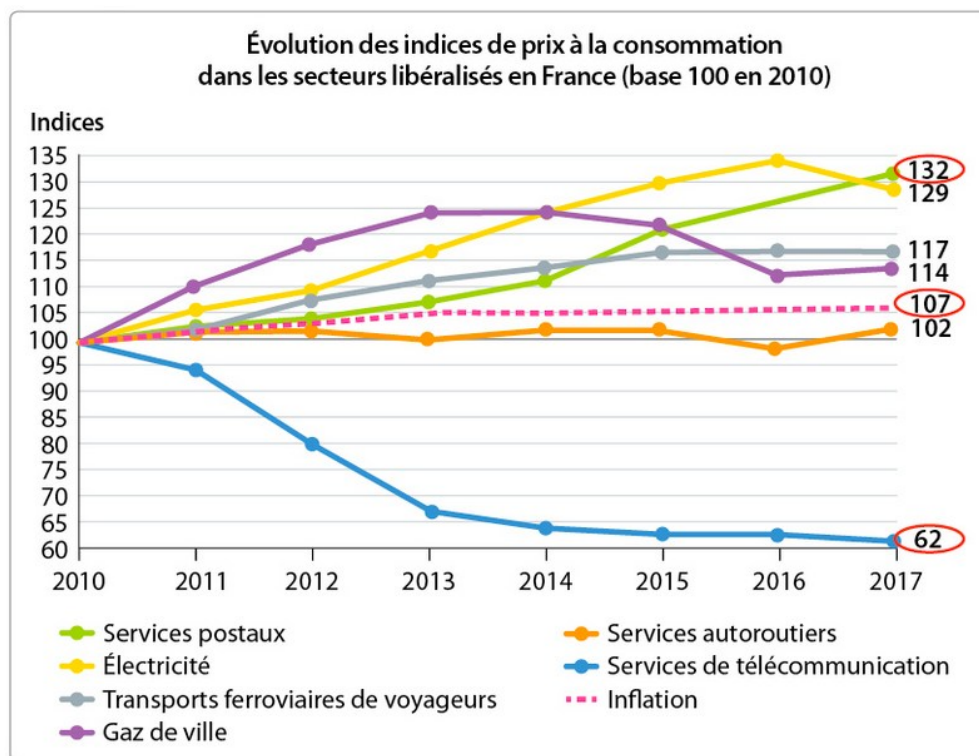
	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2019
<b>Notifications<sup>1</sup></b>	288	909	1 400	1 683	1 446	1 845
<b>Autorisées sous conditions</b>	19	57	106	99	67	102
<b>Interdites</b>	2	9	8	1	4	6

1. Les opérations d'acquisition ou de fusion doivent être notifiées à la Commission européenne par les entreprises concernées. La Commission décide soit d'autoriser sans conditions l'opération, soit d'autoriser avec conditions, soit de refuser. Par exemple, le rachat de Monsanto par Bayer a été autorisé en 2018 sous plusieurs conditions, notamment que Bayer cède ses activités de semences à un concurrent (BASF) afin de maintenir la pression concurrentielle qu'exerçait auparavant Bayer sur Monsanto.

Source : d'après <https://ec.europa.eu>.

ii. Les limites de la politique de la concurrence au sein de l'Union Européenne

Activité 5 : Les inconvénients de la politique de la concurrence



Si on introduit de la concurrence, celle-ci tend à être oligopolistique : seul un petit nombre d'entreprises entre en jeu, souvent à l'échelle européenne (le marché de l'électricité est ainsi dominé entre quatre acteurs), ce qui limite la concurrence et leur donne beaucoup de latitude pour fixer les prix ou la variété des services. On se retrouve ainsi avec les défauts du monopole... sans ses avantages (réduction des « coûts de transaction », par exemple) !

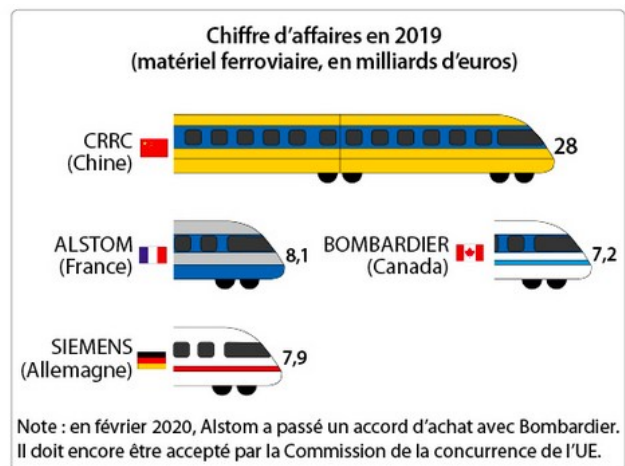
Source : Pierre Bauby, *Europe et services publics : un bilan des libéralisations*, [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr), 18 février 2019

La décision de la Commission européenne « va servir les intérêts économiques et industriels de la Chine », fulmine [le ministre de l'Économie et des Finances]. Elle empêche Alstom et Siemens « de fusionner pour avoir le même poids que le grand champion industriel chinois », en l'occurrence CRRC Corporation, numéro un mondial du secteur ferroviaire plus gros qu'Alstom, Siemens et le Canadien Bombardier réunis.

En quelques années, grâce à des tarifs défiant toute concurrence, le groupe chinois s'est imposé sur la scène internationale, en ouvrant des usines ici et là, plaçant des locomotives, des trains ou des métros de Boston à Philadelphie en passant par Buenos Aires, Le Caire, Istanbul, Lagos ou Los Angeles, en Angola, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Inde, en Jamaïque, en Mongolie, en Nouvelle-Zélande... CRRC a réussi à gagner quelques contrats en Europe, comme en Serbie, en Macédoine ou en République tchèque. Il a aussi vendu quelques wagons de maintenance au métro de Londres et quatre locomotives à la Deutsche Bahn allemande.

« Il aurait pu y avoir une autre interprétation des règles européennes et je conteste l'analyse technique qui a été faite de ce dossier par la Commission européenne », a-t-il expliqué, parlant d'« une erreur économique », « une faute politique » qui « affaiblit l'Europe ». « Le rôle de la Commission européenne, des institutions européennes, c'est de défendre les intérêts économiques et industriels européens », a martelé Bruno Le Maire. ■

« Alstom-Siemens : une "non-fusion" lourde de conséquences », [www.europel.fr](http://www.europel.fr), 6 février 2019.



**Q13 : A l'aide des 3 documents, montrez que la politique de la concurrence se heurte à des limites.**

**Rédigez un § dans lequel vous utiliserez :**

- un calcul pertinent,
- la définition de la politique industrielle : politique qui vise à orienter la spécialisation sectorielle et/ou technologique de l'économie,
- le terme de « champion européen »,
- une ou deux lectures d'indices,
- la définition d'un oligopole (à retrouver car vue en première ...).

La politique de la concurrence rencontre des limites.

Une illustration de la première d'entre-elle nous est fournie par l'affaire de la fusion entre Siemens et Alstom. Cette démarche répondait à un objectif de politique industrielle. Il s'agissait en effet d'orienter la spécialisation sectorielle et technologique de l'Europe en créant un champion européen dans le domaine ferroviaire (train à grande vitesse et signalisation ferroviaire), champion susceptible de défendre les intérêts économiques de l'Europe. La fusion fut refusé par la Commission européenne au motif qu'elle limitait la concurrence de façon conséquente.

Dans cette affaire, les détracteurs de la Commission européenne considèrent que le respect scrupuleux des règles qui régissent la concurrence vont à l'encontre du développement d'une politique industrielle européenne voire contre les intérêts de l'Europe. A l'appui de leur position, ils soulignent le risque qu'incarne le concurrent chinois CRRC dont le chiffre d'affaire est 3,5 supérieur à celui d'Alstom (ou de Siemens). Ils pointent aussi le fait que les règles de la concurrence ne sont pas toujours aussi rigoureusement à l'oeuvre en dehors de l'UE, ce qui ferait de l'Europe l'idiot utile de la concurrence mondiale.

Autre problème lié au processus de libéralisation : il conduit souvent à la formation d'oligopoles, c'est-à-dire la présence d'un petit nombre d'offreurs sur un marché, ce qui peut limiter la concurrence. En effet, cette situation donne des latitudes pour fixer les prix par exemple. C'est le cas du marché de l'électricité cité par Pierre Bauby.







## II. Les politiques conjoncturelles de l'UE : comment la politique monétaire et les politiques budgétaires agissent-elles sur la conjoncture ?

### A. Une politique monétaire unique, conduite de manière indépendante par la BCE

Activité 6 : La politique monétaire au sein de l'UEM

Vidéo 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=11e-6CbYOI8>

**Q14 : Qui est en charge de la politique monétaire en Europe ?**

La BCE (depuis 1999).

Remarque : la BCE travaille en lien avec les Banques Centrales Nationales de tous les pays de l'UE, qu'ils aient adopté l'€ ou non (de Système Européen des Banques Centrales). Existe aussi l'Eurosystème qui comprend la BCE et les BCN des pays ayant adopté l'euro.

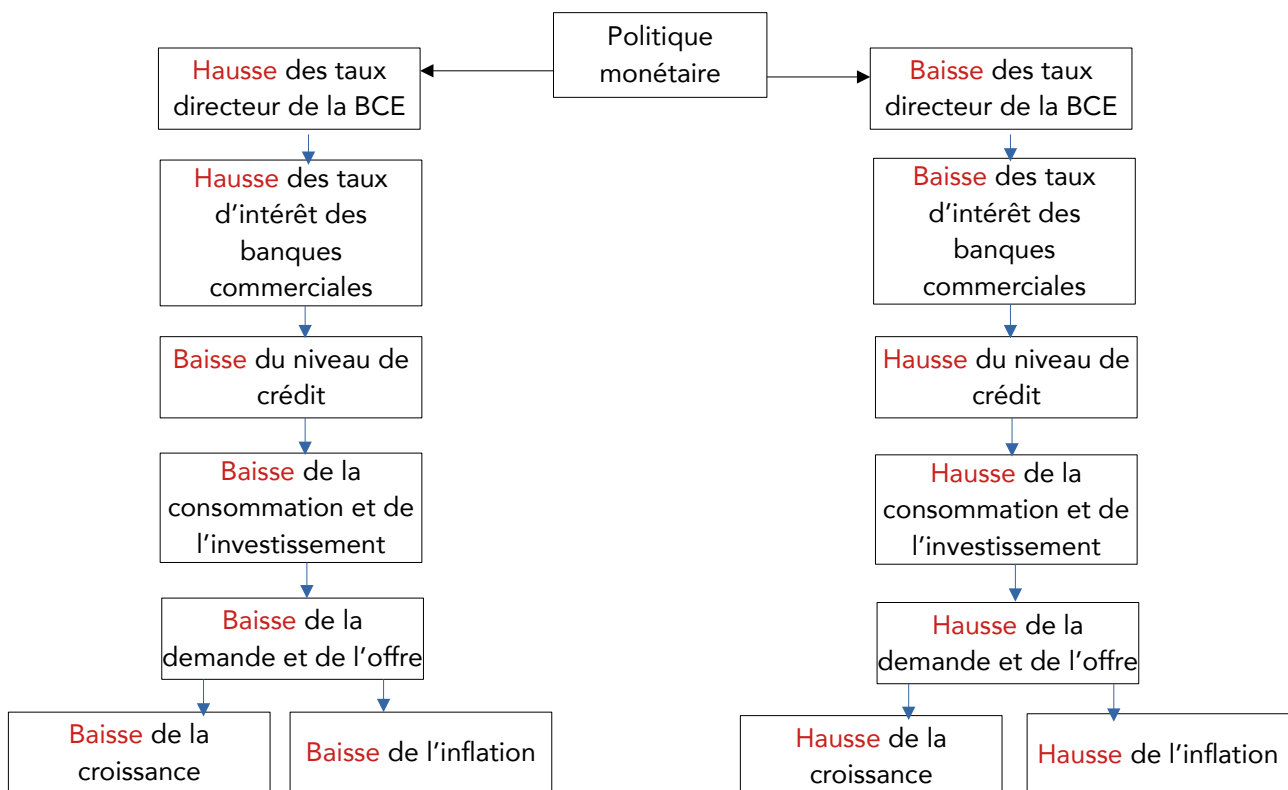
**Q15 : Quel est l'objectif de la BCE ?**

La maîtrise de l'inflation (augmentation générale des prix) à 2 % (niveau jugé correspondre à la bonne santé d'une économie)

Remarque : la BCE est indépendante du pouvoir politique (prévu par les Traités) même si en pratique existent des échanges. A l'inverse, la Fed dépend du pouvoir politique.

C'est un point important dans la mesure où cela signifie qu'aucun gouvernement d'un Etat de l'UEM ne peut pas contraindre la BCE à adopter une politique monétaire plutôt qu'une autre (en faveur de la croissance par exemple).

**Q16 : Quel est l'outil de la politique monétaire conventionnel ? Complétez le schéma qui détaille ses effets sur l'économie (avec les flèche ↗ et ↘).**



**Q17 : Quel pourrait être les effets de la politique monétaire sur la balance commerciale (solde extérieur) ? Pensez à l'équation  $Y = C + I + G + (X - M)$  ...**

Prenons le cas d'une politique monétaire expansionniste : le taux d'intérêt diminue ce qui engendre une augmentation de la consommation des ménages (C) et de l'investissement des entreprises (I).

Il est vraisemblable qu'une partie de la production en mesure de satisfaire cette augmentation est assurée par le « reste du monde ». Ce qui implique donc une augmentation des importations (M). Par conséquent, si nous raisonnons « toute chose égale par ailleurs » donc avec des exportations (X) stables, une politique monétaire expansionniste dégradera le solde extérieur.

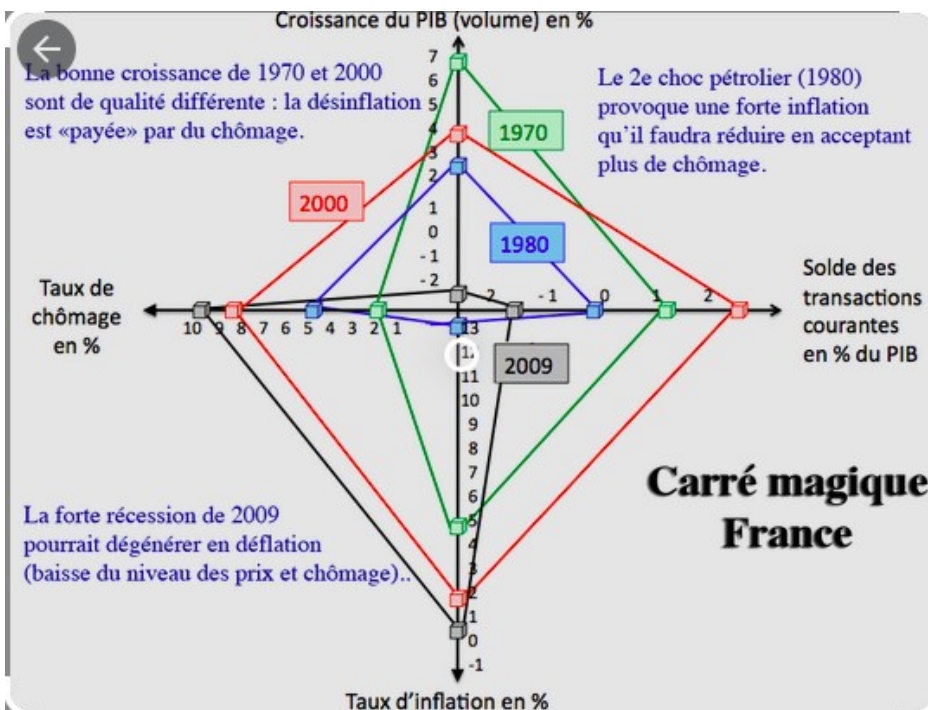
Remarque : on voit avec cet exemple et le schéma précédent que certains objectifs de politique économique (des objectifs macro-économiques ici) ne peuvent être poursuivis simultanément. Il faut faire un choix en faveur des uns ou des autres.

Dans notre situation, nous avons :

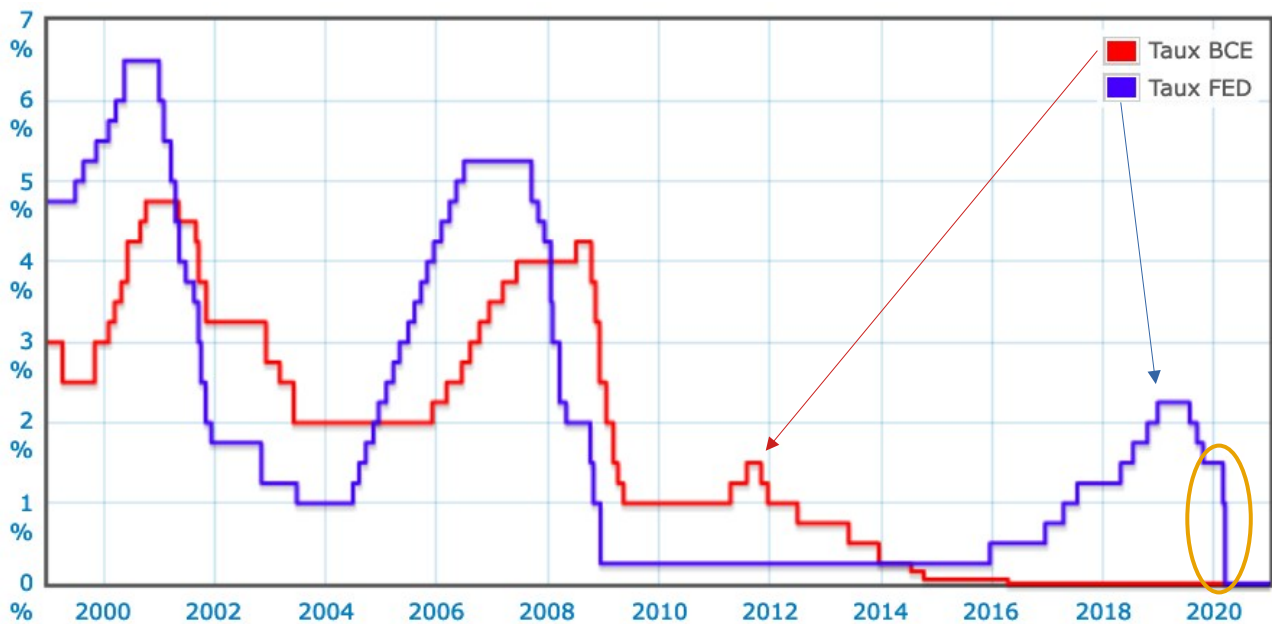
lutte contre l'inflation + amélioration du solde extérieur CONTRE / OU lutte contre le chômage et amélioration de la croissance (important pour comprendre les débats).

L'économiste Nicholas Kaldor a proposé une représentation de ces 4 objectifs de politique économique : le carré magique de Kaldor, « magique » parce qu'il est impossible d'atteindre simultanément ces objectifs comme nous venons de le voir.

Un exemple de carré magique de Kaldor



Source : [https://public.iutenligne.net/economie/simonnet/politique\\_economique/Chapitre-2/section1.html](https://public.iutenligne.net/economie/simonnet/politique_economique/Chapitre-2/section1.html)



Source : <https://france-inflation.com/>

**Q18 : Selon vous, quel est l'objectif économique poursuivi par la FED pour faire face à la crise du Covid 19 ? Justifiez votre réponse puis trouvez une situation analogue pour la BCE (une période).**

On observe une baisse très forte et rapide du taux directeur de la FED début 2020. En deux baisses très rapprochées, le taux directeur est amené à 0 % (approximativement). Cette baisse correspond à la volonté de relancer l'économie ou d'en limiter la chute (ici du PIB donc de la croissance).

HICP inflation rate - Overall index  
Euro area



Source : BCE, [https://www.ecb.europa.eu/stats/macroeconomic\\_and\\_sectoral/hicp/html/index.fr.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/macroeconomic_and_sectoral/hicp/html/index.fr.html)

**Q19 : Selon vous, comment pourraient évoluer les taux directeurs dans un avenir proche ? Justifiez votre réponse en quelques lignes.**

Compte tenu de l'objectif de maîtrise de l'inflation de la BCE, la logique voudrait qu'elle augmente ses taux directeurs pour diminuer la masse monétaire et ainsi revenir à un niveau d'inflation plus conforme à son objectif.

Remarque : à ce jour, la BCE ne prévoit pas de baisse de ses taux directeurs. En effet, elle considère l'inflation actuelle comme conjoncturelle et liée à la reprise économique avec des tensions sur certains marchés des B&S. Un retour à la normale est envisagé en fin d'année. Par ailleurs, elle dispose d'un premier outil avant de modifier ses taux directeurs : ajuster l'utilisation des outils non-conventionnels de politique économique, notamment le quantitative easing.

Sur ce point, lire l'article récent d'Alternatives économiques sur le sujet.



>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> ----- Pour conclure ... ----- <<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Complétez le texte.

La banque centrale européenne (BCE) lutte contre l'inflation ou peut chercher à favoriser la croissance économique. Pour cela, elle utilise un instrument dans le cadre de sa politique monétaire dite conventionnelle : les taux d'intérêts directeur Si elle souhaite favoriser la croissance et l'emploi, la BCE doit baisser ses taux d'intérêt directeur, améliorant alors les conditions de financement des banques commerciales ou banque de second rang. Les banques commerciales ont plus de facilités à offrir des crédits aux entreprises (et aux ménages), ce qui accroît la masse monétaire en circulation. Les crédits octroyés stimulent la demande de biens de consommation (consommation) et de biens de production (investissement), il en découle une hausse de la demande globale à laquelle répondent les entreprises en accroissant leur production. La politique monétaire dite de relance est alors facteur de croissance et favorise l'emploi. A l'inverse, en période de hausse rapide du niveau moyen des prix (inflation), la BCE mène une politique monétaire dite restrictive en augmentant ses taux d'intérêts directeurs, ce qui réduit le crédit et la masse de monnaie en circulation. La demande de biens et services est alors freinée, ce qui freine du même coup l'augmentation général des prix : la BCE peut ainsi maintenir le taux d'inflation en dessous du seuil visé de 2%.

C'est une situation que nous observons depuis les années 2000, le niveau moyen d'inflation se situant à 1,6 %. Pour obtenir ce résultat, la BCE a progressivement diminué ses taux directeur jusqu'à des taux nuls, ceci afin d'éviter une situation de déflation. Elle a aussi mobilisé des outils de politique monétaire non conventionnel tel que le quantitative easing par exemple.

Aujourd'hui, le retour de l'inflation pourrait conduire la BCE à décider d'une politique monétaire plus restrictive, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance.

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> ----- <<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

## Les instruments de la politique monétaire de la BCE



Autre présentation (à laquelle il faut ajouter le « forward guidance »)

<b>Outils conventionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Opérations d'open market</li> <li>– Facilités permanentes</li> <li>– Réserves obligatoires</li> </ul>
<b>Outils non conventionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Politique de taux accommodante (y compris de taux négatifs)</li> <li>– Quantitative easing</li> <li>– Opérations ciblées de refinancement à long terme</li> </ul>

Pour chaque outil conventionnel existe un taux directeur :

- taux principal de refinancement pour les opérations d'open market (= la BCE prête des fonds

aux banques commerciales. En contrepartie, la banque commerciale donne des garanties sous forme d'actifs financiers qu'elle met en pension auprès de la BCE. Précision : la BCE conserve les actifs – obligations par exemple, mais ne les achète pas).

- taux de prêt marginal pour les facilités permanentes,

- taux de rémunération des dépôts pour les réserves obligatoires (somme que les banques commerciales doivent laisser sur leur compte à la banque central. Elle est proportionnelle au niveau des dépôts effectués auprès de la banque commerciale).

S'agissant du QE : la BCE rachète des actifs aux banques commerciales. Par exemple des actions d'entreprise ou des obligations d'État (qui permettent de financer un déficit public). Dans ce dernier cas, cela revient « indirectement » à financer les déficits publics, chose théoriquement interdite par les traités européens.

## B. Une politique budgétaire du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités (européens)

Activité 7 : Les effets d'une politique budgétaire

Rappel de 1ère : la politique budgétaire correspond à l'ensemble des actions des pouvoirs publics sur l'activité économique qui passe par une modification des prélèvements obligatoires et/ou des dépenses publiques. En pratique, les « pouvoirs publics » correspondent aux 3 grandes catégories d'administrations publiques (APU) : l'État central, par exemple l'administration de l'éducation nationale ou de la police nationale ; les administrations de sécurité sociale comme l'assurance maladie (CPAM) ; les collectivités locales telles que les Conseil régionaux, les mairies, etc.).

La politique budgétaire consiste donc à agir :

- sur les dépenses publiques des APU en les accroissant (politique budgétaire expansionniste) ou en les réduisant (politique budgétaire restrictive aussi nommée politique de rigueur),
- sur les recettes publiques des APU composées des recettes fiscales c'est-à-dire des prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) ainsi qu'aux recettes non fiscales (les dividendes des entreprises dont l'État est actionnaire par exemple<sup>1</sup>).

Trois situations sont possibles<sup>2</sup> :

- Recettes > dépenses → Excédent public
- Recettes < dépenses → Déficit public
- Recettes = dépenses → Equilibre financier

Lorsque les pouvoirs publics dépensent plus qu'ils n'ont de ressources (déficit), ils empruntent en émettant des titres de dettes (des obligations d'état) pour se financer. Ceci augmente la dette des APU (en fait, essentiellement celle de l'État central en 2020 [<https://www.budget.gouv.fr/panorama-finances-publiques>]).

<sup>1</sup> L'État est un très gros bénéficiaire de dividendes des entreprises du CAC 40 (Flascode pour aller plus loin)

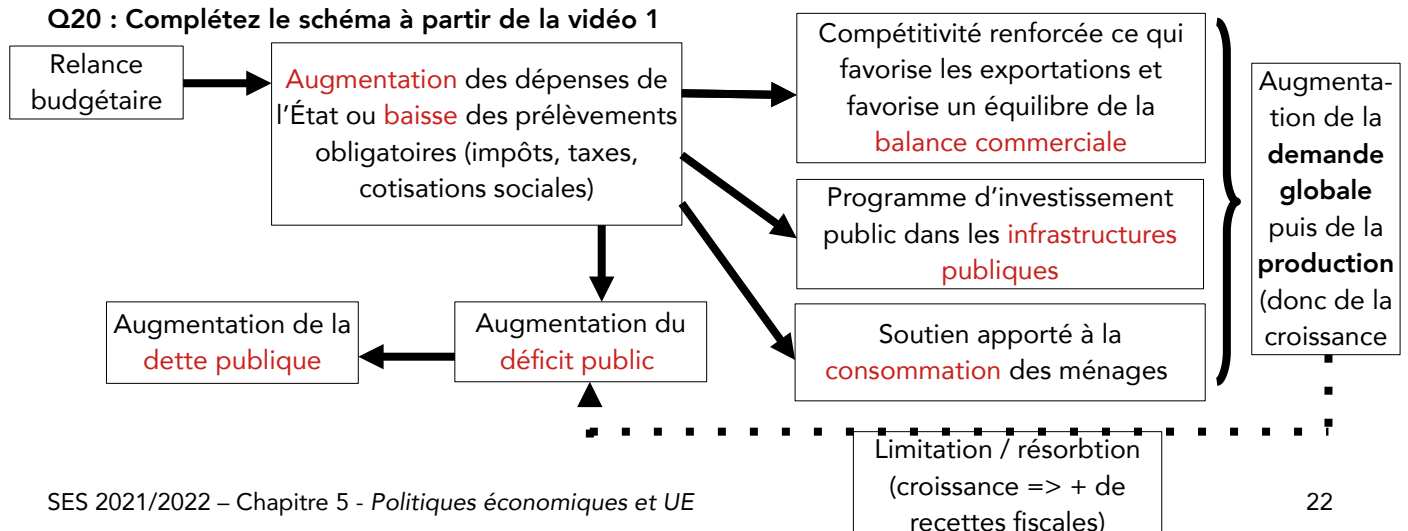
<sup>2</sup> Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des APU, on parle de déficit / excédent public. Lorsqu'on ne s'occupe que de l'État central, on parle de déficit / excédent budgétaire.



Vidéo 1 – La politique budgétaire : <https://www.youtube.com/watch?v=MaXjsYE2hyY>

Vidéo 2 – Politique budgétaire et multiplicateur : <https://www.youtube.com/watch?v=rqiUVuzGxe0>

Q20 : Complétez le schéma à partir de la vidéo 1



**Q21 : à quelle condition une politique budgétaire est-elle efficace ? Décrivez le mécanisme en rédigeant un court paragraphe.**

*Une politique budgétaire expansionniste est efficace à la condition qu'existe un « effet multiplicateur » positif (multiplicateur > 1). Décrivons ce phénomène : l'État dépense 20 millions d'€ pour construire un pont. Il confie le travail à l'entreprise de travaux publics SES. Celle-ci dépense la somme en payant ses salariés et des fournisseurs (de bétons, etc.) qui paient aussi leurs salariés avec les sommes perçues. Les salariés épargnent une partie de la somme (20 % par exemple) et consomment le reste (soit 16 millions) en achetant des B&S auprès d'entreprise qui paient leurs salariés avec les sommes reçues. A leur tour, ces salariés dépensent les revenus perçus (12,8 millions) et en épargne 20 %. Etc. Au final, la dépense publique initiale de 20 millions d'€ génère une dépense totale de 100 millions (le calcul est précisé plus bas).*

Remarques :

- **IMPORTANT** : une relance budgétaire va agir sur la **demande globale**. Premier levier l'augmentation de la consommation des ménages pour laquelle plusieurs solutions sont possibles : l'augmentation des fonctionnaires, des prestations sociales, la baisse des impôts ou de taxes – sur le carburant par ex.. Deuxième option : l'État investit à la place des entreprises (qui ne le font pas ou plus). C'est le principe des grands travaux (souvent financés par l'État mais confiés à des entreprises privées). Troisième option : favoriser l'investissement en permettant l'augmentation de leurs marges (réduction d'impôts, garanti d'emprunt si investissement, etc.). Dernier levier : augmenter la compétitivité des entreprises en agissant sur leurs coûts de production (baisse de charges sur les salaires, baisse d'impôt, etc.) ce qui peut favoriser les exportations et donc restaurer le solde commercial (ou tendre vers cette situation).

La formule macroéconomique en économie ouverte permet d'identifier les leviers :  $Y$  (production) =  $C + I + G + (X - M)$  = demande globale..

- le multiplicateur keynésien, noté « k » (car mis en lumière par l'économiste John Maynard Keynes) se calcule en utilisant la formule suivante :  $k = 1 / (1 - c)$  avec  $c$  la propension marginale à consommer (qui correspond à la part supplémentaire du revenu d'un agent qui est affectée à la consommation). Ex. Si je gagne 10 € de plus (revenu supplémentaire) et que j'en utilise 8, ma propension marginale à consommer est égale à :  $8/10 = 80\%$ .

Dans notre exemple, les salariés épargnent 20 % du revenu supplémentaire. Par conséquent, ils consomment le reste soit 80 %. Donc le multiplicateur est de :  $k = 1 / (1 - 80\%) = 1 / (1 - 0,8) = 1/0,2 = 5$   
Donc 20 millions investis (dépensés) par l'État génèrent  $5 \times 20 \text{ M} = 100$  millions d'€ de dépenses au final.

- la vidéo pointe une autre limite possible à la relance budgétaire : si les ménages anticipent une augmentation d'impôts à venir pour rembourser le déficit, ils ne consomment pas le surplus de revenu mais ils l'épargnent (effet d'équivalence ricardienne).

**Q22 : Proposez deux ou 3 exemples récents de politiques publiques qui incarnent une politique budgétaire expansionniste et qui sont destinées aux entreprises et aux ménages (une de chaque). A trouver sur internet !**

- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance#> : Liste des mesures du plan de relance français de 100 milliards.

Ex. : le Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes) qui visent les jeunes sans emploi (contrat avec salaire SMIC au minimum + accompagnement) => soutien aux ménages ;

Ex. : Décarbonation de l'industrie – Soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et l'évolution des procédés => soutien à l'investissement des entreprises.

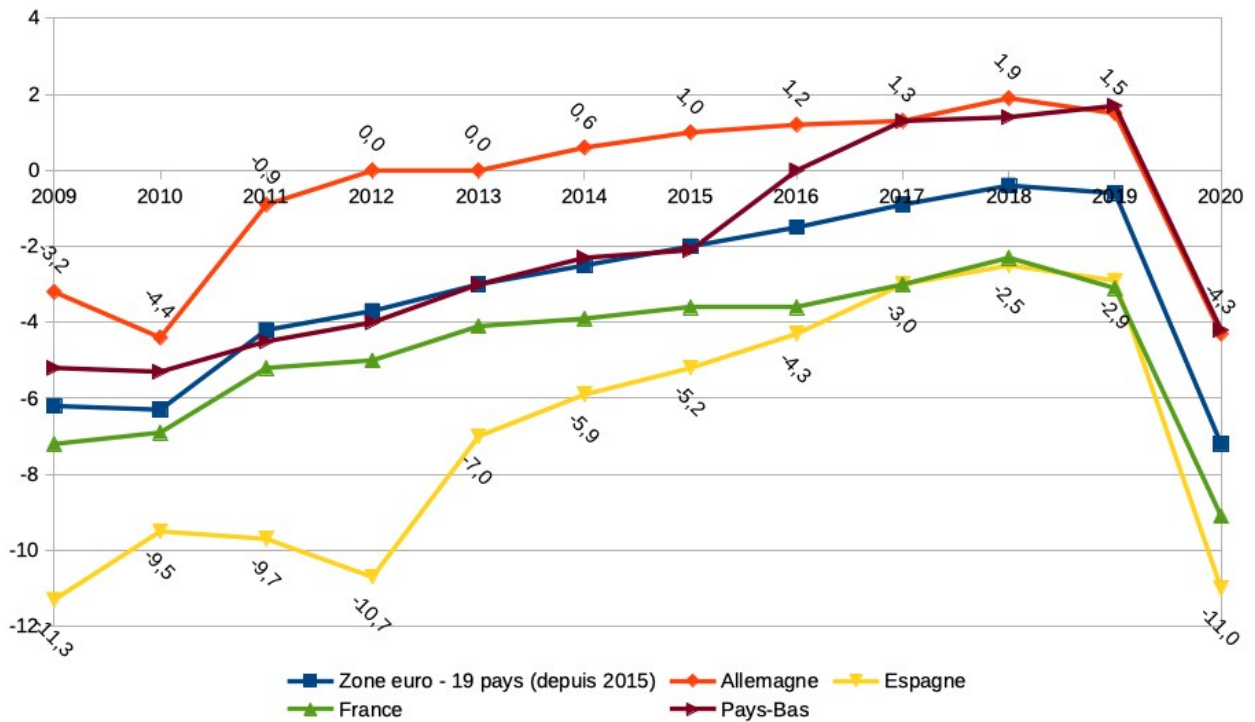
- la prime inflation de 100 € destinée à aider les personnes qui gagnent moins de 2000 € net à payer leur facture énergétique (qui augmente fortement) => soutien aux ménages

Remarque :

La crise Covid a conduit chaque gouvernement à agir en vertu de sa situation nationale et de son orientation politique (plus ou moins fortement).

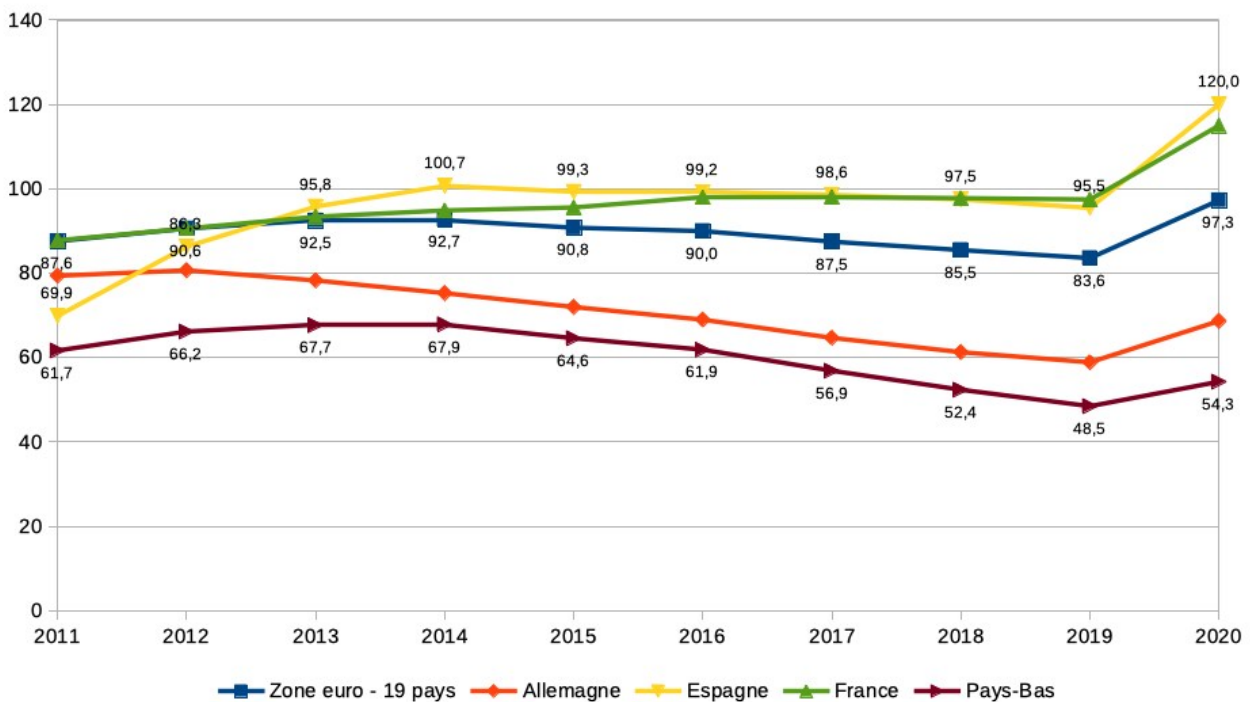
Activité 8 : Une disparité de situation au sein de la zone €

Évolution du ratio Déficit public (ou excédent) / PIB entre 2009 et 2020 (en%)



Source : Eurostat, traitement par The Prof

Évolution du ratio Dette publique / PIB entre 2009 et 2020 (en%)



Source : Eurostat, traitement par The Prof

Q23 : Comparez les situations des différents pays dans les domaines de la dette et du solde public (excédent ou déficit). *Donnez les informations clés.*

*Différence(s) :* que ce soit pour le ratio solde public/ PIB ou le ratio dette publique/PIB, on peut observer deux groupes de pays :



- le premier est constitué de pays dont les ratios sont dans la moyenne ou au-dessus des performances des pays de la zone euros. Il s'agit de l'Allemagne et des Pays-Bas, pays plus rigoureux dans la gestion de leur budget (les 2 sont excédentaires avant la crise du Covid qui les a obligé à opérer une politique de relance pour limiter le choc économique), ce qui se traduit pas un ratio de dette/PIB inférieur à la moyenne de la zone euro.

- le second est constitué des pays « du Sud », la France et l'Espagne, qui sont moins rigoureux que leurs voisins du Nord en matière de gestion budgétaire (écart de 4,3 point en 2017 par exemple)

**Similarité(s)** : les courbes évoluent globalement de la même façon même si les augmentations ou diminutions sont + ou – marquées selon les pays. Par exemple, s'agissant du ratio dette/PIB, on observe qu'il augmente (plus ou moins longtemps) puis diminue (plus ou moins fortement) avant d'augmenter fortement sous l'effet de la crise sanitaire.

**Q23bis : Quelle conclusion générale peut-on tirer des précédentes observations ? Rédiger une phrases.**

Même si les tendances sont similaires au sein de la zone euro (limitation du déficit – voire excédent – et de la dette publics), les choix de **politique budgétaires restent très différentes selon les états** (les pays du Nord sont très rigoureux et ceux du sud plus accommodants).

**Remarque** : cette différence d'approche entre les pays de la zone euro s'explique par le fait que la politique budgétaire est de la compétence des États (contrairement à la politique monétaire). Il y a donc autant de politique budgétaire que de pays. Ce que montrent les 2 graphiques, même si les critères de convergences semblent avoir un effet de force de rappel à défaut d'être respectés.

**Activité 9** : La politique des Etats européens sont contraints par l'Europe.

Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, a permis d'adopter un Pacte de stabilité et de croissance (PSC) qui a transformé les règles budgétaires d'entrée dans la zone euro. L'intégration monétaire renforcée après l'adoption de l'euro a fait craindre que certains pays profitent de la stabilité monétaire permise par la gestion conservatrice de la monnaie unique par la BCE pour céder à l'indiscipline budgétaire et produire des externalités négatives sur la BCE et dans les pays partenaires. Un déficit excessif (au-delà de 3 % du PIB) dans un État membre pourrait en effet provoquer des tensions sur les marchés de biens et services et induire un surcroît d'inflation, poussant la BCE à augmenter ses taux d'intérêt pour le juguler. Ce faisant, l'euro pourrait s'apprécier. La hausse des taux d'intérêt et l'appréciation de l'euro nuiraient alors doublement aux pays partenaires : l'investissement privé pourrait diminuer et la balance commerciale se détériorer. Pour limiter ces externalités, le choix a été fait de limiter *a priori* l'usage des politiques budgétaires.

Les règles budgétaires de bonne conduite ont été introduites sur la base d'un *a priori* : les économies européennes atteindraient rapidement le plein-emploi et s'y maintiendraient.

Quel est ce cadre et quelles sont les règles ? Les plus connues sont les fameux critères de convergence portant sur le déficit public (inférieur à 3 % du PIB) et la dette publique (inférieure à 60 % du PIB). Ces deux règles sont toujours en vigueur ; *a priori*, elles limitent les marges de manœuvre budgétaire, donc le risque de voir les finances publiques devenir insoutenables. ■

Jérôme Creel et Fabien Labondance, « La Banque centrale européenne et le carcan budgétaire », in OFCE, *L'économie européenne*, La Découverte, coll. Repères, 2017.

### CONTEXTE

Les **règles du PSC** font partie des cinq critères de convergence du traité de Maastricht (1992). Le PSC contient un volet « préventif » : tous les ans, les États de la zone euro doivent présenter un « programme de stabilité » et un volet « correctif » si les déficits sont excessifs ; le Conseil Ecofin adresse alors des recommandations qui peuvent être suivies d'une amende (0,2 à 0,5 % du PIB).

### Déficit, dette publique et croissance aux Pays-Bas et en France en 2018

	Pays-Bas	France
Déficit / Excédent public (en % du PIB)	+1,5	-2,5
Dette publique (en % du PIB)	52,4	98,4
Taux de croissance du PIB réel (en %)	2,6	1,7

Source : données Eurostat.

**Q24 : Rappelez la définition d'une externalité (négative)**

Effet induit pas l'activité d'un agent économique sur d'autres agents économiques sans qu'il ne fasse l'objet d'une transaction pas le marché (pas de compensation monétaire). Ex. : la pollution

**Q25 : Faites un schéma qui décrive les externalités négatives dont pourraient être victimes les pays européens suite au déficit public excessif d'un d'entre eux.**

Déficit => Augmentation de la demande globale => augmentation de l'inflation => augmentation des taux directeurs de la BCE



### C. Une situation qui soulève des difficultés : défauts de coordination et chocs asymétriques

- i. Les défauts de coordination entre la politique monétaire et la politique budgétaire peuvent entraîner une perte d'efficacité des politiques économiques conjoncturelles

Activité 10 : L'absence de coordination entre les politiques budgétaire peut être préjudiciable

La France et l'Italie, deux économies interdépendantes, souhaitent relancer leur économie nationale. Elles auraient intérêt à coordonner leur relance budgétaire. Mais vont-elles le faire ?

		Italie	
		Relance	Rigueur
France	Relance	France : effet positif / effet négatif Italie : effet positif / effet négatif	France : effet positif / effet négatif Italie : effet positif / effet négatif
	Rigueur	France : effet positif / effet négatif Italie : effet positif / effet négatif	France : effet positif / effet négatif Italie : effet positif / effet négatif

1 • Pour chacune des situations, déterminez si l'effet de la politique budgétaire menée est positif ou négatif pour la France et pour l'Italie. Entourez la bonne réponse dans le tableau.

2 • Quelle est la meilleure solution pour les deux pays ?

3 • Quelle est la plus mauvaise des situations pour les deux pays ?

4 • Quelle situation a de fortes chances d'être choisie ? Pourquoi ?

#### Q28 à 31 : questions du document

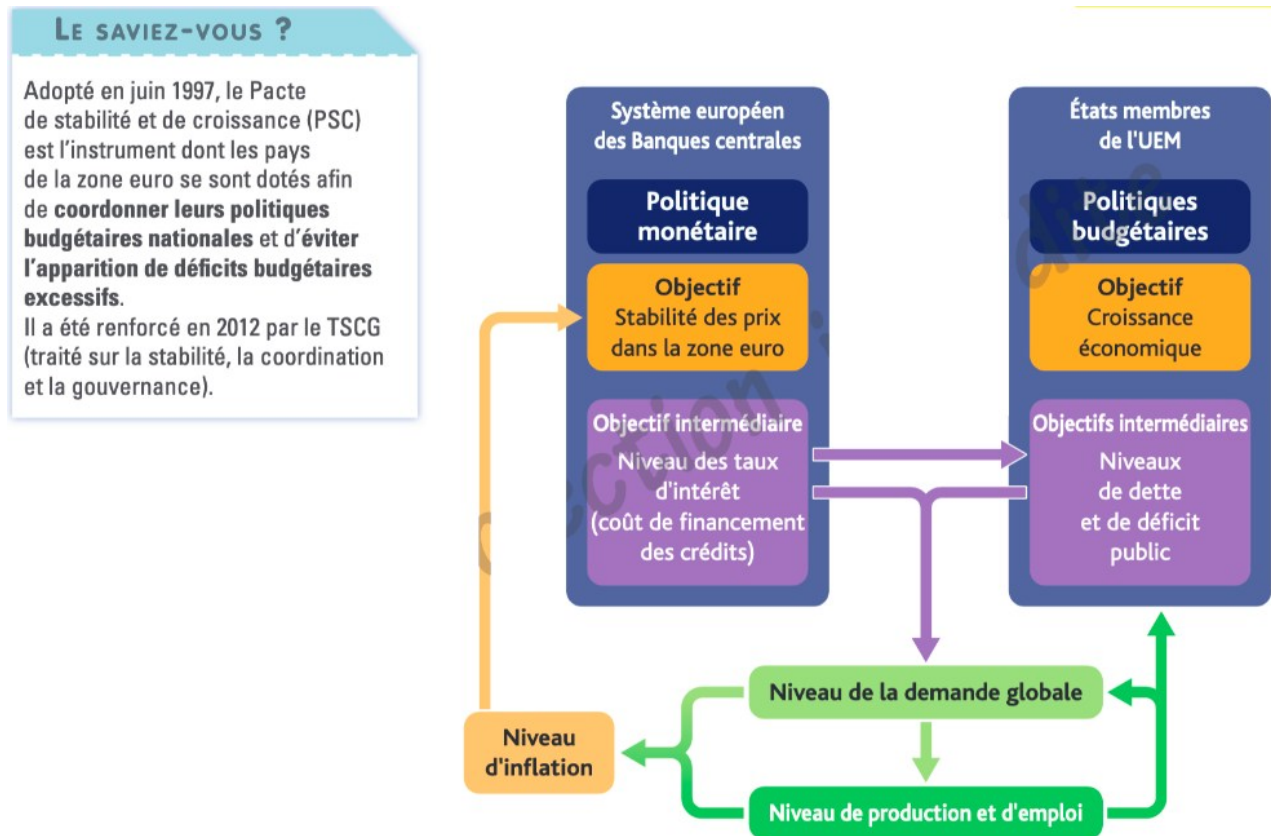
Q28 : voir tableau

Q29 : la solution optimale correspond à celle pour laquelle les deux pays réalisent une relance. En effet, comme les deux pays sont interdépendant (ils ont des relations commerciales croisées) la relance de l'un bénéficie aussi à l'autre en plus de profiter au pays lui-même. Exemple : baisse d'impôt sur le revenu en France. Un ménage composé d'amateurs de vin décide d'acheter du vin de Bourgogne et d'Italie avec une partie des impôts qu'il n'a pas à payer.

Q30 : la situation pour laquelle les 2 pays mènent une politique budgétaire restrictive (rigueur)

Q31 : en l'absence de **coordination des politiques budgétaire** de relance entre pays interdépendant, la plus mauvaise des situations a des chances d'être choisie. En effet, chaque pays a intérêt à attendre que l'autre mène une politique de relance tout en menant lui-même une politique de rigueur. La raison en est simple : il bénéficie des gains de la politique budgétaire de relance de son voisin sans en payer le coût (une augmentation du déficit public et de la dette publique). En résumé, chaque pays a intérêt à adopter une stratégie de **passager clandestin**. De ce fait, aucun pays ne réalise de relance budgétaire.

Activité 11 : Le problème de coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire



**Q32 : Quelles sont les deux politiques économiques à mener pour stimuler au maximum la demande globale ?**

Une politique budgétaire expansionniste menée par les états qui creuse les déficits publics + une politique monétaire de baisse du taux d'intérêt menée par la BCE

**Q33 : A l'aide du schéma, expliquer en quoi une politique budgétaire de relance peut rentrer en contradiction avec l'objectif de la BCE ?**

Déficit => augmentation de la demande globale => demande globale > offre globale => tension inflationniste => contradiction avec l'objectif de la BCE (maîtrise de l'inflation)

**Q34 : Expliquez en quoi le niveau du taux directeur déterminé par la BCE peut avoir un effet sur la politique budgétaire de relance ?**

Le niveau des taux d'intérêt déterminé par la BCE a un impact sur la politique budgétaire des États membres car les taux d'intérêt ont un impact sur le financement des politiques budgétaires. En effet, des taux d'intérêt faibles permettent plus facilement aux États de s'endetter en menant des politiques budgétaires de relance, alors que des taux d'intérêt plus élevés rendent plus difficiles les politiques de relance car la charge de la dette est plus forte (coût de la dette).

**Q35 : Montrez que l'articulation des politiques monétaires et budgétaires est difficile.**

Elle est difficile pour deux raisons :

- Les objectifs macroéconomiques de ces deux politiques peuvent être antagoniste : la politique monétaire vise une stabilité de l'inflation, ce qui peut impliquer des taux d'intérêt élevés et nuire à la croissance (moins d'investissement, de consommation des ménages et renchérissement de l'emprunt pour la puissance publique en situation de déficit). De même, une politique budgétaire expansionniste peut être à l'origine de tension inflationniste.

- Le pilotage de ces 2 politiques est assuré par des niveaux de gouvernance différents : supranational (et européen) pour la politique monétaire et national pour la politique budgétaire.

Remarque : pour faire face à la crise du covid, les pays de l'UE (pas seulement de la zone euro) ont fait un pas supplémentaire vers une démarche budgétaire commune. En juillet 2021, l'EU a décidé d'un plan de relance européen de 750 milliards d'€ financé par un emprunt européen - de la Commission européenne. Une première ! Et une étape qui approfondit la coordination budgétaire prévue par le PCS, même si l'UE est encore loin d'un budget fédéral à l'américaine.

- ii. Une politique monétaire unique peu efficace pour résoudre des chocs asymétriques dans une zone monétaire non-optimale.

Ces effets contradictoires des politiques macroéconomiques sont d'autant plus forts lorsque les chocs économiques sont asymétriques, c'est-à-dire lorsque tous les pays ne subissent pas de la même manière les conséquences d'un événement qui affecte leur économie. Par exemple la crise Covid.

Activité 12 : Zone monétaire optimale ou pas ?

Avoir la même monnaie présente de nombreux avantages : facilité pour comparer les prix (donc échanger et investir à l'étranger), **absence de fluctuation du taux de change** ce qui donne de la visibilité aux entreprises...

Cependant, une monnaie unique implique une politique monétaire unique. De ce fait, chaque pays partageant la même monnaie ne peut plus avoir de politique monétaire indépendante et ne maîtrise plus son taux de change. Il y a donc un arbitrage entre les gains et les inconvénients à partager une même monnaie. [...]

Les gains l'emportent sur les inconvénients (autrement dit ces pays forment une zone monétaire optimale) si trois principales conditions sont réunies :

#### **Les pays échangent beaucoup entre eux**

Pour que des pays forment une zone monétaire optimale, il est nécessaire qu'ils échangent beaucoup entre eux. En effet, l'intérêt de partager une même monnaie est de fluidifier les échanges (pas de commissions sur les changes, meilleure comparaison des prix, pas de fluctuations des prix liés aux variations de taux de change...). [...]

#### **Les facteurs de production sont mobiles entre les pays**

A l'intérieur d'une même zone monétaire, il est nécessaire que les facteurs de production (capital mais surtout travail) soient mobiles entre les pays. La raison est que, à l'intérieur d'une même zone monétaire s'applique une politique monétaire identique. Cette politique monétaire peut, à un moment donné, être profitable à un type d'industrie dans lequel est spécialisé un pays ou une région et défavorable à une autre.

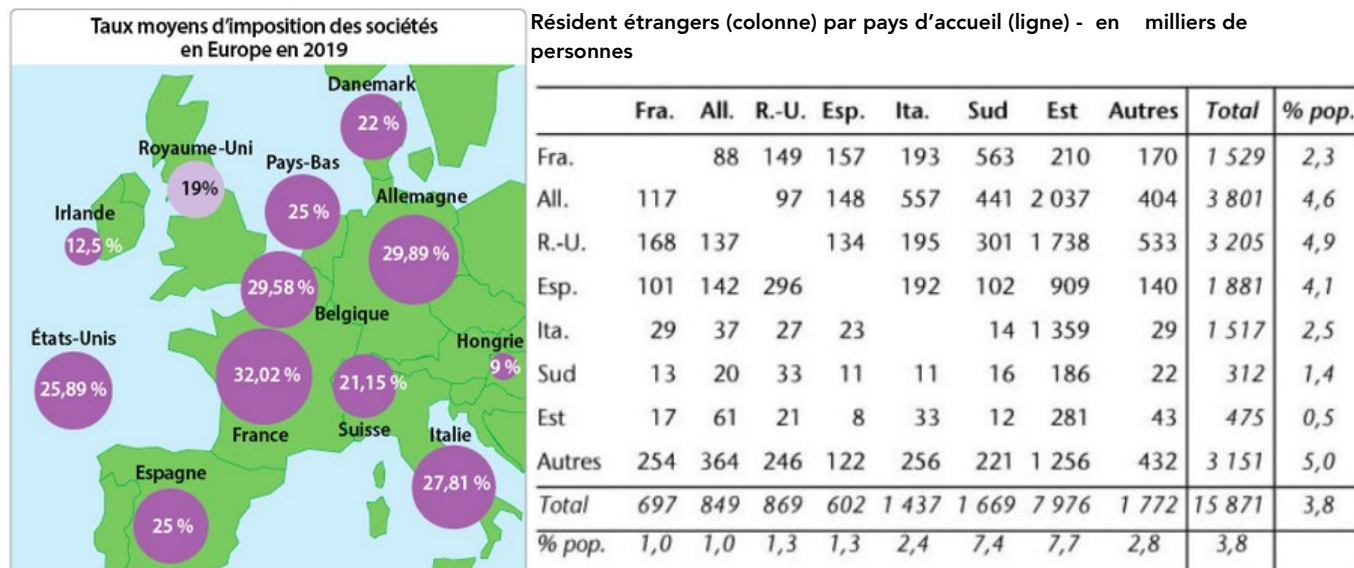
Si les travailleurs sont mobiles, alors les chômeurs de la région affectée vont chercher du travail dans la région en croissance. Il n'y a donc pas de hausse du chômage et la main-d'œuvre est allouée aux industries les plus porteuses et les plus performantes, ce qui génère de la croissance.

A l'inverse, si la main-d'œuvre n'est pas mobile, les chômeurs restent bloqués dans une région où ils n'ont plus de possibilité de trouver un emploi, et les régions en croissance manquent de main d'œuvre.

## Les pays présentent des caractéristiques communes

Une zone monétaire ne peut fonctionner qu'entre pays présentant des caractéristiques communes, et notamment une fiscalité et un budget commun. Comme ces pays possèdent tous la même monnaie, la politique monétaire est commune à l'ensemble des pays. [...]

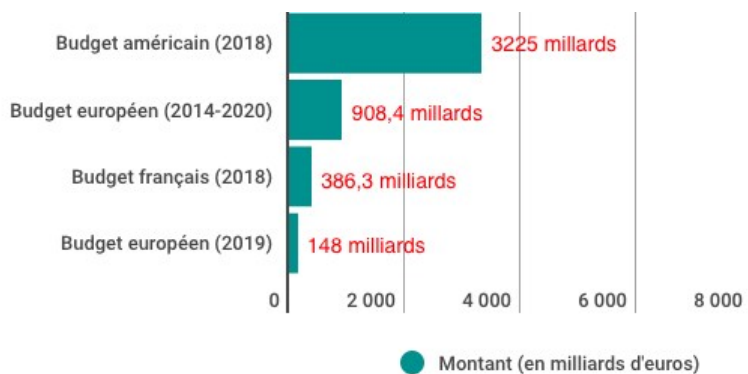
Source : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-mondiale/zone-euro/zones-monetaires-optimales/>



Source : Economie européenne, « La mobilité du travail en Europe », Sébastien Villemot, 2018

Lecture : 168 mille français résident au Royaume-Uni au 1er janvier 2016 (résident = migration de longue durée car il y a installation)

Source : données OCDE.



Sources : Commission européenne, Gouvernement des Etats-Unis, Performance publique

### Q36 : A l'aide des documents, montrez que la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale au sens où le définit Robert Mundell. Rédigez un § argumentés.

Si le premier critère édicté par R. Mundell se vérifie (2/3 des échanges internationaux des pays européens se font entre eux), ce n'est nullement le cas des deux autres critères.

En effet, bien que la mobilité des travailleurs soit assurée par les traités européens, elle se heurte à des obstacles. La barrière de la langue par exemple, ou encore l'existence de systèmes de protection sociale différents. On observe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, seulement 3,8 % des habitants de l'UE résidaient dans un pays distinct de leur pays d'origine. Par conséquent, la mobilité du facteur travail reste très faible.

De plus, l'existence de taux moyen d'imposition des sociétés très disparates, jusqu'à 17,39 points entre l'Allemagne et l'Irlande, atteste de pratique de dumping fiscal.

Enfin, on peut constater l'absence de budget européen conséquent, à l'image de celui des Etats-Unis qui est plus de 20 fois supérieur au budget européen. Il ne permet pas d'assurer un relance d'envergure en cas de choc économique.

Par conséquent, l'absence de mobilité effective du facteur travail combinée avec l'absence de certaines caractéristiques communes (ici la fiscalité et un budget fédéral) invalide l'idée que la zone euro est une zone monétaire optimale.

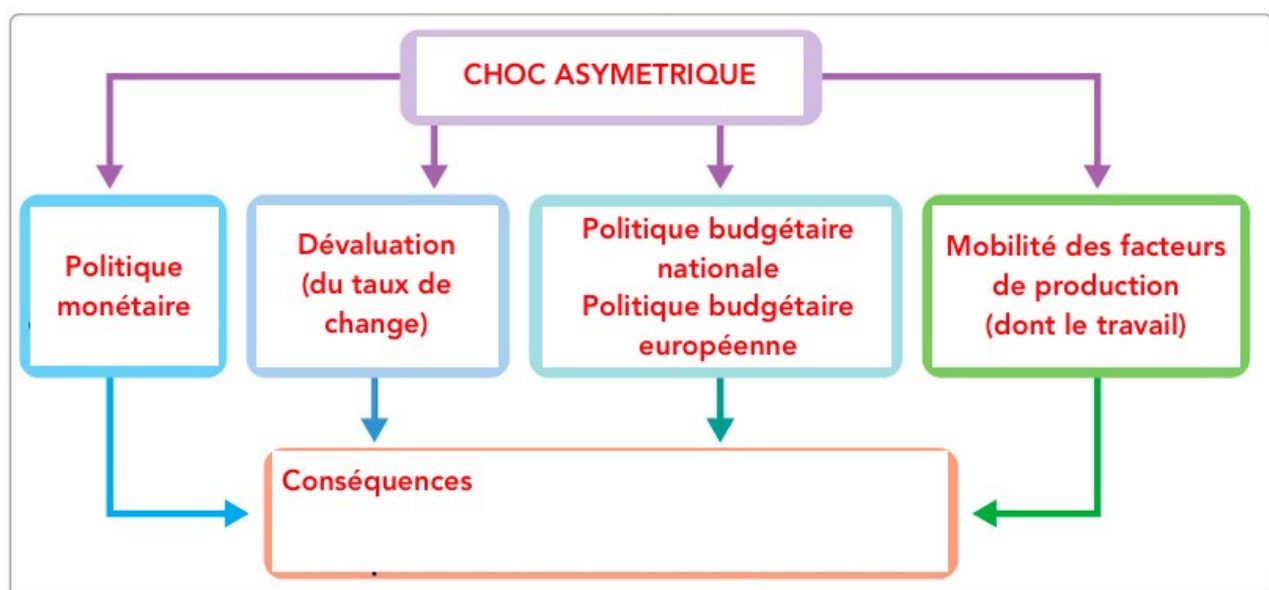
**Activité 13** : Les conséquences de la non-optimalité : une gestion délicate des chocs économiques.

Imaginons 2 pays de la zone euro :

- le premier, A, connaît un chômage conséquent et une dette publique importante qui l'oblige à mettre en place une politique budgétaire restrictive,

- le second, B, dispose d'un budget excédentaire et d'un endettement faible. Il opère une relance en diminuant les impôts des ménages et en augmentant les minima sociaux.

(Toute ressemblance avec des pays à l'activité 8 serait fortuite ...)



Suite à la crise Covid, l'activité économique repart fortement ce qui crée des tensions inflationnistes. La BCE décide d'augmenter ses taux directeurs ...

**Q37** : A quelle politique cela correspond-il (nom de la politique) ? Politique monétaire restrictive

**Q38** : Quels sont les effets de cette politique sur A et B

- A : l'augmentation du taux d'intérêt accroît la charge de la dette et limite l'investissement et la consommation (le coût du crédit s'accroît). La croissance ralentit, le chômage augmente. Le déficit qui en résulte, combiné avec l'augmentation des taux peut accroître la dette malgré la politique budgétaire de rigueur. Si la rigueur budgétaire s'accroît, elle peut avoir un nouvel effet négatif sur la croissance (et ainsi de suite).

- B : la relance budgétaire est contrariée par la politique monétaire restrictive. La consommation sera moins importante et par conséquent, la croissance aussi.

**Remarque** : IMPORTANT : un même choc économique (ici l'inflation) a des répercussions distinctes selon le pays. C'est donc un choc asymétrique (il affecte de façon différenciée les pays – voire pas certains). L'inflation peut être bénéfique à A (réduction de sa dette car taux d'intérêt réel négatif + investissement). A l'inverse, B est moins favorisé (perte de pouvoir d'achat des ménages qui engendre une moindre consommation). Cette situation de divergence des économies rend difficile le pilotage de politiques économiques conjoncturelles (ce que l'on appelle le *policy mix* = politique budgétaire + monétaire)





Par conséquent, si la France et l'Italie décident d'une relance économique en se concertant, chacun d'entre eux bénéficiera des effets de sa relance et de celle de son voisin.

Problème, la relance budgétaire a un coût : un plus grand déficit et une dette publique accrue. Dès lors, en l'absence de discussion (donc de coordination) les deux pays ont intérêt à attendre que l'autre agisse. Ainsi, ils peuvent bénéficier de la relance de leur voisin sans assumer le coût de la leur. L'effet sur la croissance est certes moins important mais le coût est nul.

On voit qu'une stratégie de passager clandestin peut s'avérer pertinente en l'absence de coordination.

Reste que si tous les pays restent attentistes, aucune relance budgétaire ne vient et, tout le monde finit perdant.

Le seul antidote à cette situation est que tous les pays de la zone se coordonnent leur politique budgétaire.

Second niveau de coordination : celui qui concerne les deux politiques conjoncturelles. Ce que l'on nomme le *policy mix* et qui peut se traduire par la combinaison de la politique monétaire et budgétaire.

Dans le cas du *policy mix* européen un problème d'objectif contradictoire peut advenir. En effet, nous savons que l'objectif de la BCE reste la maîtrise de l'inflation. Cela peut conduire cette institution à maintenir ses taux directeurs à un niveau susceptible de décourager l'investissement et la consommation des ménages. Or, si la politique budgétaire d'un Etat cherche, à l'inverse, à stimuler la croissance, la politique monétaire contrariera les effets de sa politique budgétaire (ou en limitera les effets).

Nous voyons là une incohérence qui peut se manifester si des tensions inflationnistes adviennent.

La coordination des politiques conjoncturelles est un enjeu d'autant plus grand que peuvent survenir des chocs économiques asymétriques, c'est-à-dire des chocs qui affecteront de façon différenciée les membres d'une zone économique. Nous parlerons ici de la zone euro.

Le problème peut s'énoncer simplement : comment faire pour qu'une politique monétaire unique agisse efficacement pour 19 pays en cas de choc économique ?

Les travaux de l'économiste Robert Mundell nous suggèrent une réponse : il faut que la zone monétaire soit optimale, c'est-à-dire qu'elle satisfasse plusieurs conditions :

- que les économies des pays soient très intégrées au plan commercial (forte ouverture des économies),
- une mobilité des facteurs de production, notamment du travail.
- l'existence d'économies aux caractéristiques communes : niveau de chômage, fiscalité voire budget commun pour assurer la solidarité en pays en situation de choc asymétrique.

En effet, en l'absence de zone monétaire optimale, une même politique monétaire ne peut résoudre les conséquences résultant de chocs asymétriques qui impliqueraient des politiques monétaires potentiellement différentes. La vérification des conditions d'existence d'une ZMO permet d'absorber un choc asymétrique. Prenons un exemple fictif : imaginons un pays dont l'activité économique principale soit la vente de conserves de canard. Supposons un problème sanitaire qui touche la zone monétaire auquel il appartient : une grippe aviaire. Les élevages de canard sont abattus et détruits. L'économie de ce pays décline. A l'inverse, les 3 autres pays de la zone monétaire ne sont pas affectés car leur économie dépend d'autres secteurs (aéronautique, informatique, et télé-santé). Nous sommes bien en situation de choc asymétrique. Leur banque centrale pratique une politique monétaire faiblement expansive pour soutenir l'activité économique sans risquer l'apparition d'inflation. Problème, elle ne suffit pas à relancer l'activité dans le canard. Heureusement, les pays voisins sont solidaires. Grâce à une politique budgétaire fédérale, des moyens sont alloués pour reconstruire une partie des élevages. De plus, comme les salariés des ses pays

parlent tous 4 langues, les derniers chômeurs partent s'installer dans les trois autres pays qui offrent des opportunités d'emploi. Au final, le choc asymétrique est absorbé.

Revenons maintenant à la réalité. La zone euro est-elle une zone monétaire optimale ? Malheureusement non. Le facteur travail n'est pas mobile bien que les règles européennes ne permette. La barrière de la langue joue. De plus, il n'existe pas de mécanisme budgétaire capable d'assurer une solidarité forte. Le budget européen est faible. Chaque Etat veille jalousement à sa souveraineté dans ce domaine. Jusqu'à généré une concurrence fiscale, voire un dumping comme l'Irlande.

En résumé, la convergence entre les pays membres est encore insuffisante.

De ce fait, une même politique monétaire aura des conséquences différentes selon les pays de la zone euro. Cette situation contraint les pays à mobiliser le seul levier de politique économique restant à leur disposition : la politique budgétaire. Ce faisant, ils développent des stratégies non coopératives qui se traduisent pas le non respect fréquent des critères de convergence du Traité de Maastricht : l'absence de dépassement d'un déficit public correspondant à 3 % du PIB et d'un niveau de dette publique égal à 60 % du PIB. En particulier le ratio de dette publique/PIB que ce soit pour la France (98,4 % en 2018) ou même l'Allemagne (61,9 % en 2018)

